Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires Financières

Séance publique du mercredi 29 juin 2022

Convoqué le jeudi 23 juin 2022, le Consell Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du consell à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Belkacem OUCHEN, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Fablenne MOREAU, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Laetitia KARAKUS, GHIRARDI. Sinan Christelle NEDELEC. Philippe HALL ALS

Etalent représentés :

Phillippe CLOCHETTE représenté par Carole LAFON, Zineb ZOUAOUI représentée par Chaouki ABSSI, Christophe BERNIER représenté par Laurent NOEL, Alexandra D'ALCANTARA représentée par Grégory BOULORD, Roger DUGUE représenté par Yasmina ATTAF, Isabelle MASSARD représentée par Belkacem OUCHEN, Maria Blanca FERNANDEZ représentée par Céline LANOISELÉE, Nadia MOUADDINE représentée par Patrice LECLERC, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Aurélie REMACLE représentée par Zine BOUKRICHE, Elsa FAUCILLON représentée par Mariama GASSAMA, Karine CHALAH représentée par Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO représenté par Sinan KARAKUS Absents excusés

Jacques BRIFFAULT

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour :

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Prend acte

Rapport d'utilisation relatif au Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) attribué en 2021 à la Ville de Gennevilliers

Le Conseil.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2531-12,

Vu la loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant un Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France,

Vu l'article L.2531-16 du CGCT qui dispose que le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France,

Considérant que l'objectif du Fonds de Solidarité est de contribuer à l'arnélioration des conditions de vie des communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes,

Considérant que la Ville de Gennevilliers a été éligible au Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France en 2021 pour un montant de 3 042 285 €,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Prend acte du rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région lle-de-France perçu en 2021 pour un montant de 3 042 285 € (trois millions quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-cinq

Domaine	Nature de l'opération	Montant
Petite enfance	Aide aux structures d'accueil privées	388 100
	Aide aux ménages employant une assistante matemelle	62 124
Action sociale	subvention au CCAS	1 844 508
Santé	Subvention aux associations de prévention santé	36 923
Solidarité	Aide à la population- crise sanitaire	558 316
	Subventions aux associations de solidarité	47 775
	Aide aux étudiants (contributionlocale étudiante+aide aux études chères)	409 889
Total:		3 347 635

Le montant total de cette liste d'actions, non-exhaustive, pris en charge par la commune est de : 3 347 635 € (trois millions trois cent quarante-sept mille six cent trente cinq euros).

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982 Acte reçu par le représentant de l'état

le 29/06/22

Affiché le 6107122 Exécutoire le 6107122 Le Maire Patrice LECLERC

Signé électroniquement le Le 1 juillet 2022